

31 janvier 2000

00.102

**Motion Pierre-Jean Erard****Faire évoluer les critères d'octroi de bourses d'études**

La situation de l'étudiant subit aujourd'hui le contrecoup de l'évolution de notre société (éclatement de la famille, recherche d'indépendance).

De ce fait, il se substitue à l'image traditionnelle de l'étudiant vivant aux frais de papa et de maman celle de l'étudiant indépendant, finançant ses études par son travail, ou de l'étudiante confrontée à des charges de famille dans des conditions, notamment financières, difficiles voire précaires.

De leur côté, les règles qui régissent l'octroi des bourses d'études, établies sur la base de critères automatiques, et surtout qui prennent en compte la situation des parents plutôt que celle de l'étudiant, ne permettent pas de traiter favorablement bon nombre de demandes qui mériteraient pourtant de l'être. Elles ne tiennent pas ou pas assez compte de la motivation de l'étudiant et de la qualité de ses études.

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir reconsidérer les modalités et les critères d'octroi des bourses d'études, en tenant compte de la situation actuelle et réelle de l'étudiant, notamment:

- en élargissant l'échelle (avance du maximum, recul du minimum), de façon à augmenter le nombre de bénéficiaires;
- en prenant en considération les étudiants dont l'indépendance vis-à-vis de leurs parents est avérée;
- en examinant davantage les cas sur dossier et non seulement sur la base d'un calcul automatique fait à partir de paramètres rigides;
- en instituant un suivi des études du bénéficiaire et en modulant le montant accordé en fonction des prestations (crédits ECTS obtenus, examens réussis) de l'étudiant.